

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 19h00, le
En exercice :	27	Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en
Présents :	24	session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place
Votants :	27	Weilheim, sur convocation légale en date du 02 décembre
		2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO,
		Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BÉGUIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Francis UNTERSINGER, Nadège CORSO, Sophie BODIN, Dominique CAUQUIL, Béatrice VAN DER GUCHT.

Ont donné procuration : Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick OURY à Francis UNTERSINGER, Christian LE DANTEC à Nadine LE MARHOLLEC.

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

La séance du Conseil municipal a fait l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Il n'y a pas d'observations, le procès-verbal de la précédente réunion est donc arrêté.

Monsieur le Maire indique en préambule qu'il retire le bordereau n°3 de l'ordre du jour concernant le pacte financier et fiscal de reversement de la taxe d'aménagement. Il précise que des instructions préfectorales ont été données à la Commune en application de l'article 15 de la Loi de Finances rectificatives n°2, qui supprime l'obligation de délibérer pour un reversement au titre de l'année 2022.

156/2022) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, DES COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il informe les membres du Conseil municipal qu'un amendement à cette délibération a été déposé par le groupe minoritaire « Baden Nouveau Cap » en date du 09 décembre 2022. Il ajoute qu'en application du règlement intérieur du Conseil municipal, il convient de soumettre au vote cet amendement.

Il indique que cet amendement porte sur la demande de constitution d'un comité consultatif relatif à la restauration scolaire, composé d'élus majoritaires, minoritaires, ainsi que des représentants de parents d'élèves.

Il ajoute qu'il avait déjà eu l'occasion de répondre à cette demande par un courrier. Il rappelle notamment que dans la mesure où il existe une commission éducation, enfance, jeunesse et restauration scolaire, qui regroupe les élus majoritaires, minoritaires, le personnel du service de restauration, des représentants de parents d'élèves et des directrices d'écoles, il n'y a donc pas lieu de créer ce comité consultatif puisque l'instance existe déjà.

Il précise par ailleurs, qu'un groupe de travail interne réunissant notamment des techniciens du service de restauration scolaire, existe déjà et travaille à des solutions et pistes d'économies. Il ajoute qu'il y a eu trois réunions de travail et que les propositions de solutions seront évidemment soumises à l'avis de la commission et pourront, à ce moment-là, être débattues, amendées et validées par celle-ci.

Il sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations.

Madame Dominique Cauquil indique que comme la Loi l'y autorise, le groupe Baden Nouveau Cap, souhaite faire débattre, elle insiste sur l'emploi du mot débattre, sur la création d'un nouveau comité consultatif. Elle précise que le groupe a formalisé cette demande par le dépôt d'un amendement dont le but est de modifier et améliorer la délibération mise à l'ordre du jour. Elle poursuit en indiquant que dans cet amendement, le groupe défend la création d'un nouveau comité consultatif « restaurant scolaire » ouvert aux élus des minorités, aux agents et aux parents d'élèves. Elle précise avoir bien compris que la Commune avait commencé à travailler sur le sujet. Elle ajoute que l'échéance d'une restitution devant la commission, à l'horizon du premier trimestre 2023, lui paraît trop lointaine en prévision notamment du futur budget, mais aussi car il lui paraît important qu'il y ait un débat au sein du Conseil municipal à ce sujet.

Monsieur Francis UNTERSINGER prend la parole en indiquant qu'il souhaite répondre deux choses à Monsieur le Maire. Premièrement, il précise que les raisons évoquées pour refuser cette création, ne le convainquent absolument pas. Selon lui l'instance existante n'a rien à voir avec la création du comité consultatif que les minorités demandent.

Il ajoute en second lieu que Monsieur le Maire est contesté dans sa majorité, et aussi plus naturellement dans sa minorité. Qu'ici Monsieur le Maire avait l'occasion de passer pour un homme dialogue et de montrer aux minorités qu'elles ne sont pas des potiches, qu'elles avaient un rôle à jouer, mais qu'il a selon lui, manqué cette occasion.

Monsieur le Maire, répète que le comité consultatif, au sens où les minorités l'entendent, existe déjà car la commission en question est la seule qui regroupe à la fois, les parents d'élèves, les directeurs d'écoles, les techniciens etc. Il ajoute qu'il aurait pu entendre la création de ce comité sous cette forme, et qu'il y aurait certainement répondu favorablement, si la commission n'avait pas déjà existé.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui répond qu'il n'existait pas trois jours avant.

Monsieur le Maire lui répond qu'il confond tout, la commission éducation, enfance, jeunesse et restauration scolaire existe depuis l'origine.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui indique que ce n'est pas ce qui était demandé.

Monsieur le Maire précise que ce qui est demandé existe déjà.

Madame Dominique CAUQUIL demande si elle peut faire une précision. Elle indique qu'ils savent bien que la commission existe mais qu'ils souhaitent un comité consultatif sur la restauration scolaire, sur un laps de temps court. Le temps nécessaire pour travailler. Elle ajoute que ce que Monsieur le Maire dit a bien été compris.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas si cela a bien été compris et demande pourquoi créer une nouvelle entité qui existe déjà par ailleurs et qui est composée des représentants dont elle souhaite la présence.

Madame Séverine MULLER indique que pour reformuler la demande ce qui est souhaité c'est d'élargir le comité consultatif créé en y intégrant des membres des groupes minoritaires et des représentants des parents d'élèves.

Monsieur le Maire répond que cet élargissement existe déjà au travers de la commission. Il indique que le débat ayant eu lieu, il souhaite pouvoir passer au vote de l'amendement.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui répond qu'ils débattront autant qu'ils le voudront et le jugeront nécessaire.

Monsieur le Maire lui rappelle que c'est à lui que revient l'exercice de la police de l'assemblée.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui répond qu'ils ont le droit à la parole.

Monsieur le Maire lui répond à son tour que c'est vrai et qu'ils l'ont. Il ajoute que la commission existe déjà avec les représentants souhaités par les minorités, si elle n'avait pas existé avec ces représentants la question aurait pu se poser.

Madame Sophie BODIN, indique qu'elle comprend bien mais qu'il y a aussi une question de délais. Il y a selon elle urgence sur la commission restauration scolaire puisqu'il y a une inflation des prix comme Monsieur le Maire l'a précédemment indiqué. Elle ajoute qu'il y a des solutions sur lesquelles la Commune travaille en ce moment, et que c'est tant mieux, mais que les minorités souhaiteraient y être associées.

Monsieur le Maire lui répond que les représentants des minorités y seront associés avec des éléments concrets qui seront apportés par des techniciens et la diététicienne qui a été mandatée.

Madame Sophie BODIN indique qu'elle aimerait beaucoup la rencontrer.

Monsieur le Maire lui précise que ce sera le cas, car elle sera là lors de la prochaine commission, en présence de tous les représentants qui y participent. Il ajoute qu'à ce moment-là il pourra être fait part de propositions supplémentaires ou d'amender celles qui auront été présentées.

Madame Dominique CAUQUIL répond que trois mois auront déjà été perdus lorsqu'ils pourront participer, alors qu'il faudra prendre des décisions rapidement.

Monsieur le Maire lui indique que les décisions seront prises au premier trimestre de l'année qui vient.

Monsieur Patrick PIQUET lui répond qu'ils ne veulent pas être associés une fois les décisions prises. Il rappelle que ce qui est demandé c'est d'être associés depuis le départ dans la négociation sur les tarifs de la restauration scolaire. Il ajoute qu'ils ne souhaitent pas prendre le train en marche et être mis devant le fait accompli une fois les décisions prises comme souvent, donc il demande à ce que les minorités soient intégrées dès le départ.

Monsieur le Maire lui précise qu'il ne s'agit pas d'un débat sur les tarifs de la restauration scolaire. Il indique que les techniciens et la diététicienne sont en train de travailler sur les éventuelles pistes d'économies et qu'une fois ce travail fait, il sera proposé au sein de la commission et ces pistes pourront y être amendées. Il conclut en précisant que c'est une fois ce travail fait que le Conseil municipal pourra débattre de l'évolution de la tarification.

Monsieur Francis UNTERSINGER ajoute que le soir du Conseil municipal où il a été question des tarifs de la restauration scolaire, Monsieur le Maire a présenté ce problème comme étant urgent, en rappelant que la Commune s'exposait potentiellement à une augmentation massive des tarifs. Il ajoute qu'à l'entendre aujourd'hui ce problème semble pouvoir attendre plusieurs mois pour être débattu et qu'en fonction du moment il s'agit donc d'une urgence ou qu'à l'inverse il est possible d'attendre.

Monsieur le Maire lui répond que la détermination des tarifs ne pourra effectivement pas se faire du jour au lendemain. Il précise que la décision sera prise avant l'été et ensemble, après la réalisation d'une étude technique de faisabilité de solutions, qui seront apportées par les techniciens et la diététicienne.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui répond que ce jargon ne va pas les impressionner et qu'ils sont élus comme lui et en ont l'habitude. Il lui redit qu'il avait l'occasion en créant ce comité, réclamé unanimement par les minorités, de passer pour un homme de dialogue, et que cette occasion n'a pas été saisie.

Madame Sophie BODIN souhaite ajouter que sur la question du dialogue, elle a pu assister au comité consultatif « Entreprendre à Baden », très intéressant et ouvert à des entrepreneurs. Elle précise qu'à cette occasion elle a pu entendre des phrases comme « *l'équipe municipale à besoin de faire descendre l'information* », « *que les membres extérieurs de ce comité pouvaient faire remonter leur*

réflexion », « que la Commune ne doit pas décider toute seule de ce qu'il faut faire, qu'elle n'a pas toutes les compétences ». Elle ajoute qu'elle a trouvé cette démarche très ouverte et demande pourquoi les autres citoyens n'ont pas le même droit que les entrepreneurs de s'exprimer.

Madame Brigitte FALLOT indique qu'à propos du comité « Entreprendre à Baden », elle a envoyé un mail conjoint avec Monsieur Patrick PIQUET, en demandant à Madame Pernelle TOREST qui le préside, d'être associés à sa préparation. Elle précise ne pas avoir reçu de réponse à ce mail.

Madame Pernelle TOREST lui répond qu'effectivement il n'y a pas eu de réponse à ce mail puisque Madame Brigitte FALLOT rencontre visiblement des difficultés à en prendre connaissance. Elle ajoute qu'en effet le 11 novembre, Madame Brigitte FALLOT n'avait toujours pas pris connaissance des courriels du 25 octobre qui annonçaient cette réunion, et que de fait elle ne voulait pas lui donner plus de travail. Elle ajoute que ce qui était dit dans ce mail, est exactement la conversation qu'elles ont eu pendant vingt-trois minutes, et qu'elle ne voit donc pas l'intérêt de redire la même chose, si elle ne l'entend pas la première fois.

Madame Sophie BODIN souhaite que le débat se recentre sur l'amendement.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord avec elle et propose donc de passer au vote de l'amendement suite au débat qui a eu lieu.

L'amendement proposé par Baden Nouveau Cap est rejeté à la majorité absolue (16 votes contres/11 votes pour).

Monsieur le Maire propose ensuite au groupe « Baden Engagée » de nommer une représentante pour remplacer Madame Elisabeth BAELDE dans les commissions et comités consultatifs où elle siègeait.

Une fois les modifications apportées Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de passer au vote de la délibération.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de modifier comme indiqué dans la délibération, la composition des commissions municipales, et comités consultatifs ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

157/2022) DECISION MODIFICATIVE N°03/2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une décision modificative sur les interventions qui concernent les nids de frelons asiatiques, qui ont été nombreux cette année.

Il sollicite ensuite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations. Il n'y a pas d'observation sur le contenu du bordereau.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'apporter les modifications présentées dans la délibération au budget primitif de la Commune au titre de l'exercice 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

158/2022) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations.

Madame de GRAEVE demande de quel poste il s'agit.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du poste d'assistante administrative pourvu depuis trois ans à titre contractuel.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de créer, à compter du 1er janvier 2023, le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ; de modifier le tableau des emplois en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision et de procéder au recrutement.

159/2022) CONVENTION DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES – RENOVATION ECLAIRAGE – TELECOM – RUE DU PONT DANIEC

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations, il n'y a pas d'observation.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser la réalisation de travaux de rénovation de réseaux d'éclairage public et télécom rue du Pont Daniec aux conditions financières énoncées dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

160/2022) MODIFICATION DE L'ANNEXE N°1 DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN – ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES A LA SUITE DE L'ADHESION D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations, il n'y a pas d'observation sur le contenu du bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire « Baden Nouveau Cap » pour les questions orales.

Madame Sophie BODIN lit la question suivante :

« Suite à l'ouverture de la commission sentier de randonnées aux élus des minorités, nous avons pu participer à sa première réunion. Celle-ci a été très intéressante car elle nous a permis de rencontrer des agents de GMVA qui mettent en œuvre les politiques de mobilités (piétons et vélos) pour le territoire. Nous avons pu également faire la connaissance de deux habitants qui s'impliquent sur ces dossiers.

Nous souhaitons revenir sur la discussion qui a eu lieu concernant l'inscription d'une boucle de randonnée que Vanne-Agglo souhaite mettre en avant sur divers supports de communication touristique. Cette proposition n'a pas fait l'unanimité. Nous devons prendre le temps de réfléchir aux objectifs que nous souhaitons atteindre. Nous savons qu'une plus grande fréquentation entraînera plus de dégradation et de dérangement pour les espèces. Le GR 34 à certains endroits subit déjà une forte dégradation alors pourquoi vouloir augmenter la fréquentation sur des tronçons déjà très empruntés ? De plus, le projet qui nous a été présenté emprunterait de nombreux tronçons routiers où la sécurité est loin d'être assurée.

Rappelons-nous qu'en 2021 un 1er sentier a été inscrit, celui de Port-Blanc, qui s'appuyait déjà sur le GR 34 et donc ce sentier était déjà balisé. Nous nous questionnons, sur le rôle de ce comité et de ce travail. Est-il d'enrichir l'offre de randonnée sur la Commune ou vise-t-il à faire venir plus de monde sur des sentiers déjà existants ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de mieux accueillir plutôt que d'accueillir plus ? Pourquoi ne pas privilégier de nouveaux sentiers qui partiraient du bourg, pourraient emprunter des tronçons du GR mais feraient découvrir les hameaux et le patrimoine plus rural de la Commune ? Pourquoi ne pas travailler à l'ouverture de la servitude du littoral sur l'ensemble du territoire de la Commune ? Pour rappel beaucoup de secteurs sont encore inaccessibles.

Avons-nous envie d'en arriver à ce qu'il se passe dans les calanques où même les habitants doivent prendre rendez-vous pour aller se promener en bord de mer ? Pour notre groupe la réponse est claire et sans ambiguïté, nous avons toujours défendu un tourisme durable plutôt qu'un tourisme de masse. »

Monsieur Joël BIGNON apporte la réponse suivante :

« L'ouverture aux minorités de ce Comité consultatif – et non d'une commission, comme indiqué par erreur – permet, de toute évidence, d'engager un débat.

Nous retenons, je cite, que « cette première réunion a été très intéressante ».

L'objet d'un Comité consultatif est double : apporter une information claire, d'une part et recueillir des avis, d'autre part. A noter à ce sujet que les membres du Comité sont consultés sur d'éventuelles propositions, au service de l'intérêt général, loin de tout dogmatisme. Sans résultat dans le cas présent, d'ailleurs.

L'intérêt général, en l'occurrence, vise à permettre aux Badennois et Badennoises de circuler à pied ou en vélo dans un cadre, non seulement agréable, mais aussi sécurisé.

C'est pourquoi, sur les deux projets actuellement à l'étude, dont l'un entièrement dans l'intérieur des terres, des contacts ont été pris avec les propriétaires de plusieurs parcelles concernées. Ceux-ci ont refusé le passage sur leurs terrains. En effet, Baden n'est pas dans la situation de certaines communes (Ploeren et Séné par exemple) qui ont préservé la trame de leurs anciens chemins lors

des remembrements.

La négociation et l'accord des propriétaires sont donc fondamentaux à Baden.

Par ailleurs, il convient de rappeler - et cela semble avoir été perdu de vue - que les tracés à l'étude ont leur point de départ dans le bourg et permettent de découvrir des hameaux.

En résumé, faut-il interdire aux habitants de Baden de découvrir leur commune au fil de leurs pérégrinations, comme cela se pratique dans d'autres communes autour du Golfe ?

Pour information, la Servitude de Passage sur le littoral évoquée – qui date de 1991 à Baden – est de la compétence de l'Etat et la suspension de la servitude sur quelques secteurs est conforme à la loi. Le résultat en est d'ailleurs, fortuitement, l'absence de fréquentation et de sur-fréquentation dans ces endroits, dont vous devriez vous féliciter. »

Monsieur le Maire donne la parole au groupe « Ensemble Pour Baden ».

Monsieur Patrick PIQUET lit la question suivante :

« Monsieur le Maire, Le 14 septembre dernier au nom du groupe minoritaire EPB Chantal de GRAEVE a lu une déclaration en début de conseil municipal. Cette intervention n'a suscité aucune de réaction de votre part. De même, le 7 novembre dernier les 3 minorités vous ont sollicité sur la constitution d'un groupe de travail concernant le tarif de la restauration scolaire et ont souhaité prendre la parole en début de conseil. Vous avez rejeté cette demande et face à votre obstination de ne pas vouloir entendre les minorités nous avons décidé d'un commun accord avec l'ensemble des élus minoritaires de quitter la séance du conseil municipal.

Par cette action conjointe nous espérons vous faire réagir. Aujourd'hui sans réponse de votre part, force est de constater que vous ne nous accordez pas la considération attendue. Faut-il vous rappeler que les élus minoritaires représentent 40 % du conseil municipal et méritent plus de respect ? Lors de cette deuxième partie de cette mandature, que pensez-vous mettre en place pour que les tensions s'apaisent au sein du Conseil Municipal ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Vous vous interrogez sur le manque de réaction suite à votre déclaration du 14 septembre dernier. Quelle réaction souhaitiez-vous lorsque vous :

- me donnez des leçons sur le rôle du maire ; C'est bien, mais en avez-vous fait autant lors du dernier mandat ?

- me critiquez sur ma façon de mener les débats et de gérer les affaires de la commune.

- parlez des départs chez le personnel communal sans en connaître les véritables raisons ; un de vos colistiers allant jusqu'à confondre démission et mutation. Sachez que les personnes qui les remplacent sont compétentes et méritent toute ma confiance.

Sachez aussi que l'ambiance au sein du groupe majoritaire et loin d'être délétère.

Quant au manque d'information et de communication, votre mémoire est courte : de quelles informations disposaient les élus de la minorité en amont des commissions municipales lorsque vous étiez aux affaires ?

Malgré votre volonté de ne plus avoir recours aux questions orales, je vais quand même continuer à répondre à celle reçue dernièrement :

- Le 7 novembre j'ai décidé de n'accepter une déclaration qu'en fin de séance et sans en connaître l'objet, donnant la priorité à l'ordre du jour.

- Vous me rappelez que les élus minoritaires représentent 40% du Conseil municipal. J'en ai conscience. Cependant je vous rappelle aussi et ainsi que les élus majoritaires représentent 60% de ce conseil.... C'est la démocratie.

Il ne tient qu'à vous que cette deuxième partie de la mandature se passe de la façon la plus sereine et démocratique possible. Ce que j'appelle de mes vœux. Le groupe majoritaire n'entretient pour sa part aucunes tensions au sein du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire souhaite également apporter réponse à la question du groupe « Baden Engagée », arrivée hors délais à l'occasion du Conseil municipal précédent. Elle portait sur la tenue du marché hebdomadaire le vendredi 11 novembre. Monsieur le Maire indique donc que le marché a bien eu lieu.

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil municipal aura lieu le 06 février 2023 à 19h et il invite les conseillers municipaux à partager un verre pour clore la séance. Il souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Madame Chantal de GRAEVE demande à Monsieur le Maire si compte tenu du petit nombre de délibérations à l'ordre du jour il serait possible pour lui d'évoquer les projets en cours sur la Commune.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Yannick LE HELLEY s'il peut parler rapidement des travaux en cours.

Monsieur Yannick LE HELLEY demande à Madame Chantal de GRAEVE sur quels sujets elle souhaite des informations. Il indique ne pas vraiment comprendre la question.

Madame Chantal de GRAEVE explique qu'il est vrai que les élus travaillent au sein des commissions mais elle demande s'il serait possible au sein du Conseil municipal, pour toutes les personnes présentes et pour celles qui prendront connaissance du compte-rendu, d'avoir des informations sur la Commune.

Monsieur LE HELLEY rappelle que les informations des commissions sont communiquées à tous les élus.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la population, un bulletin municipal sera communiqué au mois de janvier, et que d'autres actions sont prévues pour que l'ensemble de la population, en plus du public présent lors de la séance, puisse recevoir les informations.

Madame Dominique CAUQUIL, indique qu'elle est d'accord avec Madame de GRAEVE, car même s'il est vrai que les sujets sont présentés en commission, le Conseil municipal peut aussi être un moment pour échanger et débattre publiquement des projets sur la Commune, comme cela peut se faire ailleurs.

Arrêté en Conseil municipal le 06 février 2023.

Publié le

La secrétaire de séance,
Pernelle TOREST

Le Maire,
Patrick EVENO

